cheveux; il était impossible de leur donner de la pâtée, qu'il fut plus facile d'opérer du gendarmerie au recensement des quantités de lait et de pelle qui existaient chez les propriétaires de chevaux et obtenir ainsi par voie d'réquisition ce que le commerce local ne pouvait fournir, jusqu'au moment où l'entrepreneur du fourage fut approvisionner d'avoine.

Les magasins de Maubeuge étaient, pendant ce temps, chargés de fournir les vivres de campagne; indépendamment des troupes en garnison dans le fort de cette place, il fallait encore alimenter le 6e dragons venu d'Evreux, et le 1e, venu d'Angers à Quiévrain.

Malgré l'accumulation d'hommes et l'immense de ce rassemblement, tout se service a fort bien marché, grâce au zèle du détachement d'ouvriers d'administration et de l'intendance. Le pain dut subir des réquisitions les deux premiers jours, puis les manutentions purent livrer à Saint et à Fourmies les rations nécessaires.

M. Guillemin au ministère

On nous télégraphie de Paris :

M. Guillemin, député de Fourmies, a eu ce matin une entrevue avec M. Constans, quelques instants avant la réunion du conseil des ministres.

L'Agitation boulangiste

On nous télégraphie de Paris :

M. Constans tient de donner des ordres pour saisir toutes affiches, convocations de réunions, etc., relatives aux « manifestations » Fourmies » et contenant un blâme contre l'armée et le gouvernement soient lacérées. L'affichage devra être empêché par tous les moyens.

Le duel Isaac-Rochefort

Heyst-sur-Mer, 42 mai. — Le duel Isaac-Rochefort n'a pu avoir lieu, les gendarmes belges et hollandais ayant empêché les deux adversaires de se battre.

M. Isaac était parti de Bruges pour la frontière hollandaise, où le duel devait avoir lieu, ce matin, à quatre heures. De son côté, M. Rochefort, qui arrive de Belgique par Ostende, pour se rendre au rendez-vous.

Notre correspondant particulier, en Belgique, complète par le télégramme suivant le dépêche de l'Agence Havas qu'on vient de lire :

Heyst-sur-Mer, 12 mai. — Ce matin, à deux heures, le commissaire de police de la gendarmerie étaient sur les dents. Il devait se passer un fait anormal.

Vers 9 h. 1/2, arrive ici un landeau venant de Bruges.

Quatre messieurs en descendent.

On dételle et pendant qu'on remise les chevaux à l'hôtel-de-ville se rendent avec le cocher.

Voici ce que m'a conté cet automédon : Hier soir, vers 11 heures, ces messieurs, logés à Bruges, sont venus retenir deux landas dans l'intention de faire une excursion à Blankenberghe. Ce matin le cocher, avisé par un de ses clients, a conduit Blankenberghe lorsque arrivé hors les portes de Bruges, ces étrangers lui ont dit qu'ils avaient changé d'idée et comptaient plutôt se rendre à Heyst.

Je ne doute pas un instant que les dunes de Heyst seront le terrain de la rencontre Rochefort-Isaac. Il entôt mes soupçons se changent en certitude. Un télégramme m'est pas encore arrivé, mais voilà que le train entre en gare.

Deux messieurs descendent d'une voiture de tre classe.

Je reconnais immédiatement Rochefort; son compagnon est M. Ambrun, médecin de la légation française.

Heyst-sur-Mer, 12 mai. — Continuant à aller aux renseignements, j'apprends que ce matin le commissaire de police a reçu une dépêche anonyme d'Ostende, annonçant que le duel Rochefort-Isaac aurait lieu aujourd'hui à Heyst. Immédiatement le commissaire informe le parquet de Bruges.

Aussi à la descente de train, M. Rochefort conteste que la police l'attendait à la gare. S'adressant au commandant de gendarmerie, le fameux gaulois lui dit : « Et vous m'arrêtez forcé : « Allons, je vois que l'on ne me permettra pas de me battre ici ! »

Il avait vu le fort qui canonne de ces nouveaux contre-temps. Se tournant vers moi, il me dit : « Je ne puis pas rentrer en France et en Belgique on ne me laisse pas tranquille (sic), et, pour couper des guignes, je gage que le gendarmerie hollandaise est déjà parvenue.

Nous nous dirigeons en nous promenant vers la digue, suivis de la police et d'une grande foule de badauds.

Rochefort me confie l'opinion qu'il a de M. Isaac ; il le traite d'orgueilleux, il ne le connaît pas, ne l'avant jamais vu. Si l'affaire a transpiré et si la nouvelle s'en est ébruitée, Rochefort prétend que M. Isaac en est cause. C'est par lui seul que les journaux belges ont pu savoir et annoncer la rencontre projetée.

Tous entrent au café, où ils vont conférer. La gendarmerie les suit pas à pas.

A 11 h. 1/2, les deux ont quitté le café, le docteur et deux témoins montent dans le landas et fouette cocher ! dans la direction de Bruges.

Le commissaire prévoyant avait fait atterler de son côté et lorsque le landau de M. Rochefort s'ébranle, il fut suivi d'un second véhicule dans lequel étaient montés les di-

Quant à M. Isaac et à ses témoins ils sont restés là, et déjeunent en ce moment à l'*Hôtel de France*. Leur voiture est partie à vide pour Bruges. C'est signe qu'ils abandonnent, du moins pour aujourd'hui, tout projet meurtrier. Auront-ils plus de chances demain ? J'en doute.

Isaac et ses témoins sont partis hier à six heures, pour Bruxelles. Rochefort est parti pour Ostende à 6 heures du soir. Tous ces gens pour Gand à 6 heures 34.

Ils sont bien ennuyés de près par la gendarmerie.

Bruges, 12 mai. — Il paraîtrait que les témoins de Rochefort et d'Isaac auraient décidé qu'il n'y aurait plus lieu à rencontre en présence de Heyst, vu la présence de la gendarmerie. On ne sait là qu'une chose pour dépister la police.

Cadavres à Louer

Un des spectacles les plus répugnants qui aurait pu offrir un cadavre n'a mal neuf a été donné hier soir, par M. Ernest Roche. Ce député, qui un huit-le-cour de la Chambre a infligé une exclusion temporaire, s'amuse bien, il ne se gêne pas, il ne se cache pas, il ne se dissimule pas. Terrifiant de la chemise sanglante que M. Floquet avait en la fabriquée de laisser produire à la Chambre.

Tout le monde sait le mot de Fourrier qui, devant le barricade de Bastille, accusait le représentant du peuple de défendre la liberté pour 20 fr. par jour. On sait aussi le réponse de Bandin. « Voilà comment on se fait terrer pour 20 francs. »

La propriétaire de la chemise de Fourmies a pu se disposer pour en faire une t. cette. Il est servi de ce hideux trophée pour parler quelques sous, qu'il ne faisait pas de ses frais. Il a pu se faire un vrai que la Pensée a été malgré, en tout 120 francs. Cela ne vaut pas la peine de mettre un lourd-gant, comme au temps de Rochefort, devant une page religieuse de guerre civile.

Car l'éloquence de M. Roche ne comptait pour rien dans l'attraction. On avait mis au théâtre, sur l'affiche et sur les billets « la chemise sanglante! »

Mais, si M. Ernest Roche avait voulu ou osé, le lui était facile d'importer d'autrefois, pâtés dans la chaire du boulevard des Capucines. Il fut, en effet, l'un des sous-officiers les plus actifs à la tuerie, dans la semaine de mai 1871. Qui l'empêchait d'apporter sous les blouses ou les vareuses qu'il avait alors trouées? Sans doute, il a fait depuis amende honorable devant le parti de la Commune. Il s'est retranché derrière la discipline militaire.

Mais alors ? Comment a-t-il le front de traiter Vassassin nos soldats, disciplinés comme il l'était alors, qui ont obéi comme il a obéi?

Peu de monde à cette réunion impure. L'orgueil du fait qu'il doit dire « Messieurs » du « Citoyens ». On le sulle de cette hésitation.

Un peu plus loin, parlant de la journée de huit heures, il soulève quelque tumulte, et, suivant l'habitude invétérée des orateurs, il traite de « mouchards » ceux qui l'interrompent.

Enfin, arrive l'exhibition attendue, celle pour laquelle on avait payé ses places. La chemise, on l'a déjà vue au Palais-Bourbon. Un frisson d'indignation saisit les spectateurs honnêtes en voyant au pauvre diable qui s'est fait tuer pour fournir à un politicien l'exploitation, qu'il est voulue plus lucrative, du sang ouvrier.

Quelle capitulation fut jamais plus abjecte? Qui a plus cyniquement tiré profit du malheur populaire ? On dit aux paisans qu'ils se nourrissent de la sueur du peuple. Le poulet-ion vampire se nourrit de son sang.

Des cris s'élèvent. L'orateur doit, au plus vile cacher sa honte. Nait l'objet offert du cacé, déjà légendaire, Margerie, qui ne se gêne flatté d'avoir tenu, malgré lui, a partis sens cette lugubre farce.

Vers la fin, on entend une voix grêle crier : « A l'assassin ! A l'assassin ! » C'est une femme qui hurle ce cri sans écho.

On avait annoncé une collecte destinée à l'*Intransigeant*. Mais l'auditoire est parti à en deux pots : celle qui a payé sa place et qui n'est pas disposée à ajouter un pourboire à l'orateur, celle des Romains de la décadence, qui ne sont venus pour applaudir le ministre conférencier, et qui n'est pas disposée à y aller de sa poche.

Le quêteur ne s'est pas présenté. Il a bien fait.

L'AGITATION OUVRIÈRE

A ROUBAIX

Tous les ouvriers de M. Wattel sont rentrés ce matin à cinq heures et demie, recommençant la journée de douze heures, suivant ainsi les conseils donnés hier par le comité de la fédération des chambres syndicales de l'industrie textile.

Ce comité, de nuance possibiliste, a distribué et fait insérer dans les journaux la décision qu'il vient de prendre, tu tant les ouvriers à ne pas suivre les meneurs qui prêchent la grève, ajoutant qu'il lui laisser aux patrons et au gouvernement le temps nécessaire pour étudier et appliquer les réformes demandées.

Il ne reste plus en grève que les ouvriers de chez Delattre frères et Fauvergue ; mais, tout fait prévoir qu'une entente s'établira sous peu.

A TOURCOING

Grève terminée

La grève qui s'était produite au tissage Malhon et Delaporte est terminée hier matin.

D'ailleurs seulement ne fonctionnent pas.

Il reste toujours à Tourcoing un escadron de dragons et les gendarmes étrangers.

A LILLE

Les ouvriers de l'usine Dubrulle se sont réunis hier soir, à neuf heures, rue *Jean Ares* et ont voté la continuation de la grève.

Quelques ouvriers embauchés nouvellement et un gréviste, ayant repris le travail ce matin, ont été obligés de rentrer chez eux d'une manifestation hostile de la part des Lescrands en grève.

Mais, heureusement, tout s'est borné aux paroles.

A MARBAIX

Grève des ouvriers de carrières

La grève de Marbaix, que nous connaissons depuis le commencement, mais que nous n'avons pas signalée à cause de son peu d'importance, est quasi terminée.

Presque tous les ouvriers ont repris le travail; il ne reste plus que quelques indécis qui pourraient bien plus tard se reprocher leur entêtement.

A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 12 mai. — Le syndicat des mécaniciens machinistes employés dans les mines, ayant décidé de se mettre en grève, les machines sont arrêtées aux mines de la Loire, à Villebœuf, à Verpilleux et dans d'autres puits de la compagnie de Saint-Etienne ou les mineurs sont toujours en grève. Mais à Firminy, à Roche, Montfambert, on travaille des auxiliaires remplaçant les machinistes. A Beaubrun, les ingénieurs ont fait eux-mêmes fonctionner les machines.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Appel aux soldats

Bruxelles, 12 mai. — On a distribué à foison dans les environs de la Maison du Peuple et de la caserne, l'imprimé suivant à l'armée :

Soldats !

Cent mille ouvriers ont cessé de travailler. Ils sont bien libres. Ce ne sont pas des forçats. Est-ce que vous voudrez les condamner aux travaux forcés ? Vous dirigeriez-vous contre eux ? Pourquoi vous mobiliserait-il ? Qu'est-ce qu'ils attendent de vous ?

Les grévistes sont tranquilles. Ils se croisent les bras et disent aux bourgeois : « Pas de révision ! Pas de travail ! » Et ils disent que c'est méchant cela? Les patrons ne défendent votre cause !

Soldats! Est-ce que vous porterez toujours la livrée jaune ? Est-ce que vous chaînerez les lauriers flottants dans le sang de Fourmies les tuerez et les attirent? Quoi? Voudrait-ils, aux jours de grève, vous faire de vrai sans, sinon les chemins de guerre aux, saigner des femmes, des ouvriers inoffensifs ? La révolution serait universelle. Cette lutte serait plus grande et même sera. Grâce à qui? Grâce à vous, soldats, qui n'oublierez pas que vous avez été ouvriers et que vous le redeviendrez !

Vive l'armée et le peuple!

LA DYNAMITE

Liège, 12 mai. — Un sergent de gendarmerie a découvert cette nuit 30 cartouches de dynamite qui étaient placées sur la chaussée près du charbonnage de l'Espérance, à Saint-Nicolas.

Les cartouches étaient entourées de clous de façon à faire éclater les chevaux et blessant les ouvriers, qui se rendraient à l'explosion de la dynamite.

Nouvelle grève

Les ouvriers du charbonnage de Ghlin viennent de se mettre en grève.

La direction de ce charbonnage demande à la société des chemins de fer vicinaux la suppression des trains ouvriers de ce charbonnage qui coupe les ouvriers dont la plupart habitent les localités du crime.

Les condamnations

Mons, 12 mai. — Les poursuites faites judiciaires relatives à la grève ont été jugées ce matin par le tribunal correctionnel de Mons. Deux ouvriers métallurgistes du centre prévenus pour atteinte à la liberté du travail, ont été condamnés un à 8 jours de prison, l'autre à 3 mois de la même peine.

Adresse au gouvernement

Bruxelles, 12 mai. — Le Conseil général de la Fédération progressiste adresse au gouvernement, à la Chambre et au Sénat, une adresse appelant leur attention sur la situation troublée du pays.

Dans cette adresse on insiste sur le fait que la grève a eu pour but essentiel l'établissement du suffrage universel et aussi sur les préjudices énormes que la grève cause au pays.

Les signataires de l'adresse font un chaleureux appel aux chambres pour obtenir le plus possible des déclarations nettes et précises au sujet de la revision, afin que la Belgique ne perde pas la place qu'elle a au conquérir.

L'abondance des matières nous empêche de publier des dépêches que nous avons reçues et qui signalent une légère détente.

LES MINEURS FRANÇAIS

Appel de M. Lamendin

M. Lamendin, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais a trasse l'appel suivant aux ouvriers mineurs :

La nouvelle annonçée avec fracas par les journaux de l'étranger de Belgique est exacte. Les pourparlers dont il s'agit ont eu lieu, et bientôt, il ce n'est déjà fait, les charbons français sont alors alimenter les usines belges, alors cependant que la production journalière de nos charbonnages ne suffit pas aux besoins de notre consommation.

Mais les capitalistes, d'abord, quelque pays qu'ils appartiennent, sont solidaires les uns des autres. Il y a longtemps que l'internationale des patrons existe et il ne y peut nous étonner de voir les puissantes et richissimes compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais se mettre si spontanément à la disposition des patrons belges.

La lutte est engagée en Belgique entre le capital et le travail. Les employeurs de tous les pays s'allieront avec leurs confrères de Belgique pour vaincre, autant qu'il dépendra d'eux, la défaite du parti ouvrier.

Les travailleurs français ne laisseront pas ce crime se commettre, sans rien tenter pour l'empêcher. Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais sont, plus que les compagnies, maîtres de l'extraction. Puisque leurs patrons veulent les imiter, ils prendre point noir les capitalistes belges, les ouvriers français se feront un devoir eux, de venir en aide à leurs frères de Belgique et de rendre possible, en limitant la production du charbon au strict nécessaire, le triomphe de la cause prolétarienne pour laquelle ils se dévouent et se sacrifient avec tant de courage et d'abnégation.

Je recommande donc aux mineurs syndiqués du Pas-de-Calais de ne pas faire de longues coupes, de refuser tout surcroît de travail et de prolonger les journées et jours de fête, *pendant toute la durée des grèves de Belgique.*

Si ces moyens ne suffisent pas à empêcher les compagnies d'expédier du charbon français de l'autre côté de la frontière, nous aviserons et nous prendrons les mesures qui seront imposées par les circonstances.

Arthur LAMENDIN,
Secrétaire-général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

LA BELGIQUE

Mouscron. — *Acte de probité.* — Un des vendeurs de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, nommé Pierre Duquesne, demeurant Place du Tréfon chez M. Delsaux, a trouvé lundi après-midi derrière la gare de Mouscron, une lettre contenant cinq billets de 100 francs, qu'il s'est empressé de remettre au bureau de Poste de Mouscron.

Cette lettre provient de Marcq-en-Barœul et était à destination de Bruxelles

Perquisitions

Wasmes, 12 mai. — La police de Wasmes sur l'ordre du Parquet de Mons, vient de faire une perquisition chez le socialiste Hauviaux et chez l'imprimeur du journal le *Droit du Peuple*. On a saisi des manuscrits ayant servi à la composition du numéro de dimanche dernier et un paquet de journaux.

Dernière heure

L'ATTENTAT CONTRE LE TZAREWITCH

Nous recevons à la dernière heure la dépêche suivante qui confirme la nouvelle donnée plus haut d'un attentat contre le fils du Tzar :

Yokohama, 12 mai. — Un attentat contre le Tzarewitch a été commis à Otno sur le lac Brewa à douze mille de Riôto.

Le Tzarewitch a reçu à la tête une blessure grave. Le meurtrier est un fanatique.

Paris, 12 mai. — A la nouvelle de l'attentat, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a rendu visite à l'ambassade de Russie et M. Carnot, président de la République a télégraphié au Tzar.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Ville de Paris (*Emprunt de 1876*)

Hier a eu lieu un tirage des obligations de la Ville de Paris, emprunt 1876.

Le n° 131,384 gagne 100,000 francs.
Le n° 21,744 gagne 10,000 francs.
Le n° 200,982 gagne 5,000 francs.

Chronique locale

ROUBAIX

Une chute de six mètres. — Les nommés Bourgeois et Lemaire qui travaillent jusqu'à sur vers six heures, boulevard de Paris, ont été profondément émus par un grave accident qui s'y est produit.

Le jeune Victor Lecrenier, âgé de 21 ans et travaillant pour le compte de M. Deledicque, rue du général Chanzy, était occupé à monter la façade de M. Léon Voreux : il était monté sur une échelle, quand celle-ci glissa, Lecrenier perdit l'équilibre et tomba de six mètres de hauteur sur la chaussée.

On le releva immédiatement et on le transporta à son domicile rue des Longues-Haies 204, où un médecin lui prodigua des soins et constata qu'il avait les deux jambes fractures et des contusions sur tout le corps.

Dans la nuit, l'état de Lecrenier s'aggrava et hier matin on fut le faire admettre à l'Hôtel-Dieu.

Accidents. — Un accident s'est produit lundi vers minuit chez M. Vinchon, rue Heilmann.

Un ouvrier dégorgeur, Louis Leroux, âgé de 19 ans, demeurant chemin de la Mackellerie, près du « Pont d'amour », retirait de l'eau de son métier, lorsqu'il eut la main droite prise dans les engrenages.

A ses cris, ses camarades de travail accoururent et arrêtèrent le métier ; Leroux a été transporté dans un estaminet et en-suite à l'Hôtel-Dieu.

Sa main est affreusement blessée.

Un accident qui aurait pu coûter la vie à trois ouvriers, s'est produit hier après-midi vers cinq heures et demie, dans la nouvelle rue Blanchemaille.

Trois ouvriers maçons, dont un manœuvre, se trouvaient sur un échafaudage, lorsque celui-ci s'écroula ; les trois ouvriers furent précipités sur la chaussée.

On s'empressa autour d'eux, aucun des ouvriers n'était blessé grièvement, seul, l'un d'eux avait reçu des contusions sans gravité.

Epave. — Un pèvre trouvé sur la voie publique a été déposé au bureau de M. le commissaire central, où on peut le réclamer.

Une expulsée. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Flore Ribeaucourt, ménagère, demeurant rue de l'Ommelet, estaminet Bonte. Inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Amélie Dekempenaer, servante, âgée de 22 ans, inculpée d'un vol d'une somme de 30 francs, au préjudice de son patron, M. Loridant, brasseur, rue du Tilleul.

Outrage public à la pudeur. — Lundi soir vers 7 h. 1/2, le brigadier Desfrennes, en passant rue Claude-Lorrain, a procédé à l'arrestation du nommé Henri Goisart, âgé de 36 ans, journalier, célibataire, d'origine belge, rue Chanzy. Il est inculpé d'outrage public à la pudeur.

Vente du poisson. — Il a été vendu du 1er au 10 mai, 15.221 kilos de poisson.

La rue Hoche. — Pendant huit jours, du 12 au 20 mai courant, les pièces relatives à l'enquête parcellaire pour le prolongement de la rue Hoche, seront déposées au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

La gaîté du 14 de mai. — Un registre sera ouvert à l'effet de recevoir les observations des intéressés.

Un vol de charbon. — Lundi vers midi, l'agent *Leclercq a surpris en flagrant délit de vol de charbon*, quai de Dunkerque, dans un bateau appartenant à la compagnie du gaz, le nommé Joseph Vanniewerberghe, âgé de neuf ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Fiquet. Il a été déféré au dépôt du 1er arrondissement.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le conseil municipal tiendra vendredi 15 courant, à 6 heures du soir, grande salle des mariages, sa deuxième séance de la session ordinaire de mai.

Réunion de commission. — La commission des travaux se réunira aujourd'hui 13 courant à 5 heures du soir, au local du nouveau cimetière.

Objet : Examen renvoyé par le conseil municipal des propositions faites pour complément d'installations.

Les concerts d'été. — Depuis quelques jours on a travaillé à la réédification sur la place du Tilleul, de la tribune qui l'année dernière pour le Festival des 25 et 26 mai, et qui fut conservé pour toute la saison d'été. Chaque jeudi, nos sociétés musicales n'y faisaient entendre à la plus grande satisfaction de nos concitoyens.

Il en sera encore ainsi cette année, et l'inauguration de la tribune le Grande Place aura lieu demain jeudi, par les *Orphéonistes Critiques* et la fanfare du *Petit-Chateau*.

Orphéonistes. — 3. Les Lansquenets, Léo Delibes. — 4. Minuit, Kastner. — 5. Marche de Tannhauser avec accompagnement de fanfare, R. Wagner.

Fanfare du Petit-Chateau. — 1. Cavalerie légère, ouverture, Sappo. — 2. Grande valse, Strauss. — 6. Marche espagnole, L. Montaigne. — 7. Fantaisie sur l'Africaine, Meyerbeer.

Mendiant du siècle. — Nous avons été témoins hier après-midi, d'un fait assez drôle, pour être rapporté. Au moment où le car à vapeur de Lille à Tourcoing s'arrêtait en face du café ayant pour enseigne « A ma Campagne » entre Marcq et Mouveaux, un indigent bien connu dans ces localités s'avança et tendit la main vers une dame montée sur la plateforme du tramway, en demandant l'aumône.

La dame après s'être fouillée sans parvenir à trouver une pièce d'un sou en deux, dit au mendiant : « Je ne puis pas mon ami, vous n'avez pas un sou, je n'ai sur moi que de la monnaie blanche. »

Qu'à cela ne tienne, bonne dame, répartit le mendiant, je vous rendrai la monnaie sur votre pièce.

Devant un tel argument, la dame ne put résister et elle remit à l'indigent une pièce de un franc sur laquelle il rendit dix-neuf sous.

Voilà un mendiant pratique et à la hauteur de son siècle !

Contrainte par corps. — Les gendarmes de Tourcoing se sont transportés hier à Marcq-en-Barœul et ont arrêté, en vertu du mandat de contrainte par corps, les nommés J.-B. Maes, charretier, né à Cappelbrouck, condamné en correctionnelle à une amende et aux frais.

Un foyer d'infection. — Il existe dans le quartier de l'Epine près des Trois-Cloches, des maisons plusieurs fois condamnées par la commission des logements insalubres.

Nous ne pouvons demeurer comment il se fait que ces maisons n'aient été démolies.

Elles sont en ce moment le foyer d'une épidémie dangereuse, de nombreux cas de variole y existent et plusieurs décès occasionnés par cette maladie, ont été constatés depuis quelques semaines.

Il y a là un danger pour la santé publique qu'il convient d'écarter, aussi faisons nous appel à toute la sollicitude de l'administration.

Une anomalie. — De nombreuses plaintes nous sont parvenues dans ces derniers temps au sujet de certains obstacles qui avoisinent le nouveau conditionnement.

Ces commerçants croyaient à juste titre que leur commerce, dans ce quartier, pour leur situation, c'est à dire, d'être placés à proximité de la condition publique.

Mais, il paraîtrait que le concierge de l'établissement livre boisson aux ouvriers et fait aimé aux habitants du quartier une concurrence d'autant plus redoutable qu'il ne paie pas de licence.

BLANC-SEAU

Bataillon scolaire. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé le comité du bataillon scolaire du Blanc-Seau organise une brillante tombola pour subvenir aux frais d'habillement du bataillon.

Cette tombola aura lieu le 28 juin prochain à l'école des garçons, rue de Mouveaux.

Les personnes qui s'intéressent à cette œuvre et qui voudraient y participer en donnant des lots pour la tombola peuvent les envoyer chez Mme veuve Delécluse, 135, rue de Mouveaux.

Incident de frontière à Wattrelos

Grand émoi à Wattrelos hier matin.

Vers 9 heures 1/2 les habitants furent vivement intrigués en voyant passer au grand galop les cinq gendarmes à cheval de Mouscron. Ces messieurs sont ils venus demander divers renseignements à la gendarmerie de Wattrelos, où bien ont-ils traversé le centre de la commune pour un autre motif ? C'est ce que l'on ignore, et ce que beaucoup voudraient savoir. Dans tous les cas c'est une violation de territoire qui, selon nous, ne doit pas être autorisée.

Le quart d'heure de Rabelais. — Dimanche soir, cinq individus entraînent à l'estaminet du « Petit-Paradis » au hameau du Tourquet. Après avoir bien bu et bien mangé, ils déclarent n'avoir pas un sou en profient la fuite, non sans avoir brisé plusieurs tables et chaises.

Une enquête est ouverte.

LILLE

Les drames de la jalousie

ASSASSINAT SUIVI DE SUICIDE A FIVES

Un horrible drame s'est déroulé hier soir dans le populeux quartier de Fives et y a causé un émoi considérable.

Des que nous avons appris cette nouvelle nous nous sommes transportés sur les lieux et nous y avons recueilli les renseignements les plus circonstanciés.

Ménage irréguliier

Au numéro 209 de la rue du Faubourg-de-Tournai sont établis marchands de bouteilles les nommés Jules Potier, âgé de 40 ans, né à Moutier (Belgique), le 1er octobre 1843 et sa maîtresse, Zoé Monnier, âgée de 44 ans.

L'union de ces deux personnes ne date pas d'hier ! voilà vingt-trois ans qu'elles ont uni leur vie, partageant avec un égal dévouement et une profonde affection les vicissitudes de l'existence.

Pendant de longues années la paix de ce ménage ne fut troublée par aucun nuage et grâce à leur travail les deux amants étaient parvenus à se créer une situation enviable que vint encore améliorer, il y a quelque temps un héritage de 30,000 francs fait par la femme.

Malheureusement il y a environ six semaines Zoé Monnier qui jusque-là avait en assure-t-on une conduite irréprochable s'amouracha d'un sieur Joseph Junain, âgé de 25 ans, demeurant rue du Maréchal-Mortier, 5.

Jalousie

Etonné de la froideur subite de sa compagne, Potier chercha en connaître la cause et il apprit bientôt les infidélités de celle qu'il aimait passionnément.

Il en ressentit on le conçoit un profond chagrin. D'abord il crut pouvoir tout pour de douces remontrances détacher mademoiselle du rival qui était venu troubler son existence ; il pria, il supplia mais ses plaintes et ses larmes n'eurent d'autre résultat que d'augmenter davantage encore l'aversion qu'elle ressentait pour l'homme qui se jetait à ses genoux.

Alors Potier en arriva aux menace chaque jour amenait une nouvelle scène toujours plus violente que celle de la veille et la femme crutile jetait sans cesse à la face du jaloux des paroles de mépris pour lui et des aveux d'amour pour son rival.

Une telle situation ne pouvait durer ; elle devait avoir le dénouement sanglant qui s'est produit hier soir.

La scène du crime

Hier, Potier, plus sombre encore qu'à l'ordinaire, était parti pour Bailleul à l'effet d'y acheter des volailles. Eloigné de sa femme, il ne put s'arracher à la pensée qui lui tenaillait le cœur que profitant de son absence elle pouvait se jeter dans les bras de son nouvel amant.

Quand il revint vers 5 heures 1/2 du soir il paraissait d'après le témoignage des gens qui le rencontrèrent extrêmement surexcité. Peut-être avait-il présémédité le crime qu'il était accompli quelques heures plus tard.

En rentrant chez lui il trouva comme toujours sa femme froide et indifférente.

Un sourire eut pu peut-être apaiser son ressentiment, mais la conduite de Zoé Monnier ne fit que le rendre plus violent.

Il lui fit des reproches amers auxquels elle répondit par des sarcasmes et pendant plusieurs heures ce fut pour le malheureux un supplice cruel.

Enfin, vers sept heures et demie, Zoé Monnier déclara qu'elle allait préparer les malles et quitter le domicile commun et en effet elle se mit à emballer ses effets. Potier résolut de se venger. Ils se trouvaient seuls dans la salle à manger.

Il saisit un couteau et se précipita sur sa maîtresse et lui en porta un coup violent à la gorge en s'écriant : « Eh bien ! tu vas mourir. »

Affolée, inondée de sang la victime voulut fuir par le corridor mais l'assassin la poursuivant lui porta un second coup dans le côté gauche et vint s'abattre sur le trottoir pendant son sang à flot.

Les passants et les voisins s'empressèrent de relever la victime et la transporter dans la pharmacie Lemoyne.

Le suicide

Son crime accompli Potier, rentré dans la salle à manger, tourna contre lui son arme dégouttante du sang de sa victime et tenta de se couper la gorge, puis pour mieux assurer son suicide la mort il se coupa les veines de l'avant-bras gauche.

Il eut encore malgré les horribles blessures le courage de sortir de son domicile pour se rendre chez un voisin, M. Defaut, conseiller municipal, où il dit en entrant : « Je viens d'assassiner ma femme. »

Les blessures

Dans la pharmacie Lemoyne, M. le docteur Wartel donnait ses soins à Zoé Monnier dont les blessures étaient horribles à voir.

Celle du cou mesure quinze centimètres de longueur, s'étendant du menton à l'oreille et ayant coupé le muscle sterno-mastoïdien.

Le coup de couteau porté au côté gauche à la hauteur de la neuvième côté, a fait une plaie profonde de cinq centimètres et dans laquelle on peut enfoncer le doigt ; l'annulaire de la main gauche a été en partie coupé.

Quant à l'assassin, on appela, pour le soigner, M. le docteur Bécourt, qui constata à la gorge une plaie de treize centimètres, allant du menton à l'oreille gauche ; l'arme n'est arrêtée au cartilage qui n'a pas été atteint.

La blessure du bras a huit centimètres ; l'artère cubitale a été coupée et il en est résulté une abondante hémorragie.

M. le docteur Becourt a dû pratiquer treize sutures au cou et cinq au bras.

Les deux blessés ne pouvant d'après les médecins, supporter les cahots d'une voiture ont dû être transportés à l'Hôpital St-Sauveur sur, deux civières.

Leur état est désespéré.

Les clefs de la maison ont été confisées par la police à M. Colin, beau-frère de la victime.

Pendant toute la soirée des milliers de personnes ont stationné dans la rue du Faubourg-de-Tournai.

L'enquête

M. Jacquemot, commissaire de police de permanence a commencé l'enquête et a immédiatement prévenu le Parquet.

Vers 10 heures du soir, M. Hoyez, d'instruction, et Boullion, substitut, se sont rendus à l'hôpital St-Sauveur et ont interrogé le héros de ce drame sanglant.

La femme n'a pu prononcer que quelques paroles, quant à l'assassin il a raconté les faits sans même s'inquiéter si sa victime était morte.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Hier matin, entre huit heures et demie et neuf heures, la rue Gangis a été mise en émoi par des cris de revolver. Un homme venait de tirer sur sa femme ; il fut bientôt rejoint par le gardien de la paix qui le conduisit au poste du Ge arrondissement, d'où il a dû être transféré au Parquet. Des que nous avons su vent de cette nouvelle, nous avons procédé à une enquête et voici ce que nous avons recueilli.

Au numéro 7 de la rue des Sarrazins habitent, depuis environ trois ans, le sieur Jean Deligne, âgé de 41 ans et sa nommée Isabelle Reicher, femme Cocquyt, allemande, âgée de 43 ans. Le mari de cette dernière Richard Cocquyt, belge, âgé de 36 ans, l'avait quitté à cette époque pour se rendre en Angleterre.

Il y a environ trois semaines Cocquyt était de retour et envoyait de l'argent à sa femme pour qu'elle vînt le rejoindre à Bruxelles-St-Gilles, où il s'occupait de peinture en bâtiments. Ne recevant aucune réponse, le mari se décida dimanche à venir retrouver son épouse à Lille.

A force de recherches, il finit par connaître son domicile et apprit qu'elle était très liée avec le sieur Deligne, ou Gantois, 56, dont le mari est peintre et la femme marchande de légumes.

Le magasin de légumes est loué en compte à demi avec le sieur Alexandre Herbain, fabricant de vitraux, dont le seul nom figure sur l'enseigne de la maison de commerce.

La femme Cocquyt passait dans cette maison la plupart de son temps. Hier matin, elle s'y était rendue avec son amant, qui est très lié avec M. Dilderne, sous le prétexte d'y acheter des légumes.

Vers huit heures et demie, Richard Cocquyt y arriva à son tour et reprocha à sa femme de lui avoir écrit de Bruxelles en lui demandant compte de l'argent envoyé. « Tu l'as sans doute mangé avec ton amoureux, s'écria-t-il. C'est bien, nous allons en finir ». Il se rendit alors chez le commerçant voisin d'où, après avoir pris une consommation, il sortit pour venir retrouver le couple avec des armes prohibées.

Deligne s'avança alors vers lui mais, au moment où il allait l'empoigner, Cocquyt sortit un fort revolver de sa poche et en tira trois coups à bout portant sur l'amant de sa femme. Celui-ci réussit à le désarmer et décharges le revolver des balles qui y restaient. Pendant ce temps le mari s'enfuyait mais, comme nous l'avons dit, il fut saisi au collet par un agent qui le mena au poste.

Les coups de revolver n'ont occasionné aucune blessure. Une seule balle a traversé les vêtements de Deligne, en les brûlant, et est arrêtée sur l'épiderme, en haut de la ceinture, au côté gauche de l'estomac.

Interrogé, M. Deligne a déclaré qu'il n'a pas cherché à se vouloir porter aucune plainte contre le mari. Néanmoins, nous croyons que ce dernier aurait pourtant pour port d'arme prohibée et en avoir fait usage.

Meurtres — Deux filles soumises, Christine Vandeputte, 21 ans, demeurant rue de Wazemmes 72, et Régina Thibaudeau, 22 ans, rue des Tanneurs 64, qui ont tiré deux coups de revolver sur leurs amants, le jour du dépôt de sûreté, ont été déférées au parquet.

— Edouard-Jean-Baptiste Jongelinck, 30 ans, tourneur, demeurant rue de Fives, 105, et Alfred, 20, a été arrêté et déféré à la maison d'arrêt pour avoir, lundi soir vers onze heures, étant en état d'ivresse, frappé à la porte de la chambre de Palmyre Pall, 30 ans, fille soumise, demeurant rue de Péterlinck à Iris.

— Nous avons annoncé qu'un procès-verbal avait été dressé contre Hippolyte Notterman, 21 ans, commissionnaire, demeurant rue Philadelphie, 30, et Rosine Fournier, 20 ans, pour escroquerie de marchandises s'élevant à plus de 600 francs au préjudice des négociants en vins de Bordeaux.

Nous apprenons que l'agissant agissaient d'un différend commercial traité à l'amiable.

— Lundi soir, vers huit heures moins un quart, Pierre Bonte, 35 ans, demeurant rue de Tournai Dassonville, 8, à la Madeleine, est tombé de son chariot *rue de la Louvière et les rues lui ont passé sur les jambes. Relevé sérieusement, il a été remis* sur son chariot et reconduit à son domicile, où M. le docteur Benoit est venu lui donner des soins et a constaté qu'il avait la hanche droite déboîtée.

— Hier matin, vers sept heures, M. Henri Lourchard, 51 ans, entrepreneur, demeurant rue des Robinets, 25, à été renversé dans la rue de Tournai par un chien de forte taille dont le propriétaire est inconnu. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe gauche. M. le docteur Rocksetter, appelé à lui donner des soins, l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital St-Sauveur.

LE NORD

Horrible suicide à Haubourdin

Hier matin, vers huit heures et demie